



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

2022-2023

MODALITES D'OUVERTURE

Le centre de loisirs situé dans les locaux de l'école de Kerbernard. Il accueille les enfants :

- Les mercredis pendant les périodes scolaires
- Du lundi au vendredi pendant les vacances
- Horaires du centre de loisirs : de **7h45 à 18h30**. Pour faciliter l'organisation de la journée, les enfants devront arriver dans la mesure du possible avant 9h30 et repartir pour 17h30.

Le centre de loisirs a une capacité d'accueil de 56 enfants dont 24 places pour les moins de 6 ans. A travers son projet l'association accueille des enfants en situation de handicap.

Le local jeunes situé à Kérinou rue Mathieu Donnart, est ouvert les mercredis après-midi de 13h30 à 18h30 et pendant les vacances scolaires de **9h30 à 18h**.

Le siège social, est ouvert du lundi au vendredi de **8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h** sauf le mercredi et le vendredi après-midi.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Avant toute inscription, une rencontre sera programmée avec les responsables. Il est possible d'inscrire les enfants à la journée ou à la demi-journée avec ou sans repas. Le projet de l'association favorise l'accueil des enfants en situation de handicap et la demande importante d'inscriptions oblige l'équipe à mettre en place un roulement. L'inscription s'effectue auprès de l'équipe de permanents.

Les documents obligatoires préalables à l'inscription sont :

- ▶ Fiche d'inscription,
- ▶ Fiche sanitaire,
- ▶ Certificat médical précisant que les vaccins sont à jour, que l'enfant est apte à vivre en collectivité,
- ▶ Attestation du quotient familial,
- ▶ Règlement de l'adhésion associative de **15 euros** (facturée sur la première facture)
- ▶ Notification MDPH pour les enfants concernés

Si l'ensemble de ces documents ne sont pas transmis, le centre de loisirs n'accueillera pas l'enfant.

LES MODALITÉS D'INSCRIPTIONS :

- ▶ Dès votre dossier d'inscription enregistré par la responsable administrative, vous recevrez un mail pour vous connecter au Portail Familles. Une fois votre compte créé vous pourrez procéder à la demande d'inscription de vos enfants.
- ▶ Si vous rencontrez des difficultés, vous devez prendre contact avec le Planète Loisirs.
- ▶ Pour les mercredis : Les inscriptions seront clôturées le dimanche soir à 00h00
- ▶ Pour les vacances : Les inscriptions seront clôturées le vendredi à 00h00

Passé ces délais, l'association s'accorde le droit de refuser l'accueil.

TARIFICATION

La tarification s'établit en fonction des inscriptions effectuées et de la présence de l'enfant. Le montant de la tarification est fixé selon le quotient familial si vous résidez sur Brest.

	Quotient familial	½ journée	journée (avec repas)	Repas
CODE 1	QF < 400	1 €	3 €	1 €
CODE 2	401 – 700	3 €	6,50 €	3 €
CODE 3	701 – 945	4.50 €	9.50 €	3 €
CODE 4	946 - 1190	6.50 €	12.50 €	3 €
CODE 5	1191 – 1435	8 €	14.50 €	3 €
CODE 6	QF > 1436	10 €	16.50 €	3 €

La facturation est mensuelle ; elle vous sera envoyée prioritairement par mail, l'association vous prie d'observer vos mails ainsi que les spams.

Les paiements peuvent s'effectuer sous différentes formes : Chèque, Chèque CESU / ANCV, espèces, virement. Le règlement des factures se fait en priorité auprès de l'assistante de gestion administrative au siège social de l'association. En cas de difficultés financières, l'équipe reste à l'écoute pour envisager une solution. Pour certains projets et séjours, un acompte de réservation sera demandé pour valider l'inscription.

Une adhésion associative et familiale s'élevant à 15€ est demandée, elle apparaîtra sur la première facture. Elle est valable du 1/09 au 31/08.

En cas de non-paiement de facture, l'association ne pourra pas accueillir le ou les enfant(s).

ABSENCE

En cas d'absence injustifiée de l'enfant, l'inscription sera facturée par principe d'occupation de la place et en raison de commande des repas. Cette règle est valable lors de fréquentation occasionnelle. Afin d'éviter cette situation, nous vous invitons à prévenir le centre de toute absence de votre enfant au plus vite.

Toute modification d'inscription doit être faite 72h avant le jour d'accueil.

Passé ce délai :

- L'absence est injustifiée = journée facturée avec le repas (si repas prévu)
- L'absence est justifiée (certificat maladie, avis de décès) = Facturation du repas (si repas prévu)

Le règlement intérieur pourra être réajusté chaque année. Le but de ce règlement est d'assurer un bon fonctionnement du centre de loisirs, d'accueillir les enfants dans les meilleures conditions et de répondre au mieux aux besoins des familles et des enfants.

Les responsables du centre se tiennent à disposition pour toutes questions ou renseignements éventuels.

La direction de l'association - Planète Loisirs

CONTACTS

Responsable administrative	Séverine - 02.98.02.44.69	contact@planete-loisirs.fr
Responsables enfance	Violette et Sterenn - 06.88.35.66.70	
Directeur / Responsable jeunesse	Raphaël- 06.70.15.30.70	